

# La Semaine Religieuse

DE  
Québec

---

VOL. XXIV

Québec, 11 novembre 1911

No 14

---

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

---

## SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 209. — Les Quarante-Heures de la semaine, 209. — Nomination et Consécration épiscopale de S. G. Mgr Mathieu, 210. — La vocation religieuse, 214. — La Pointe aux Esquimaux, 220. — Nominations ecclésiastiques, 223.

---

## Calendrier

— o —

12	DIM.	vr	<b>XXIII</b> apr. Pent. et 3 Nov. <i>Kyr.</i> du dim. A Vêp. de ce dim., mém. du suiv. et de S. Martin (II Vêp.) S. ff.
13	Lundi	†b	S. Didace, confesseur.
14	Mardi	r	S. Josaphat, évêque et martyr.
15	Mercr.	b	Ste Gertrude, vierge.
16	Jeudi	b	S. Stanislas de Kostka, confesseur. (13)
17	Vend.	†b	S. Grégoire le Thaumaturge, évêque et confesseur.
18	Sam.	b	Dédicace des Basiliques de S. Pierre et de S. Paul, <i>dbl. maj.</i>

---

## Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

12 novembre, Parisville. — 14, Saint-Bruno. — 16, Saint-Damien. — 18, Patronage Laval, Québec.

### La nomination épiscopale de S. G. Mgr Mathieu

(Extrait de la *Circulaire au Clergé* du 7 octobre 1911.)

— o —

... Nous avons tous appris avec joie l'élection de Monseigneur Mathieu, protonotaire apostolique, qui a occupé avec tant de distinction et de sagesse les postes importants de professeur, de supérieur du Séminaire de Québec, de recteur de l'Université Laval, et qui a conquis l'estime sincère et la confiance de toute notre population. Le Souverain Pontife ne pouvait choisir, pour organiser et gouverner la nouvelle Eglise de Régina, un prêtre plus zélé, un prélat plus instruit, plus capable de procurer le bien des âmes. Le nouvel évêque mettra au service de ses chères ouailles les belles qualités de l'esprit et du cœur qui le distinguent, et tout le dévouement qu'il n'a cessé de dépenser au profit de l'instruction de la jeunesse du Séminaire et de l'Université.

Nous nous réjouissons tout spécialement de ce que le clergé du diocèse de Québec, qui a toujours été si fécond en apôtres, est appelé à fournir encore à nos frères de l'Ouest canadien un pasteur qui continuera sur cette terre lointaine les glorieuses traditions de courage, de zèle et d'esprit de sacrifice de ses premiers évêques, de ses premiers prêtres missionnaires.

... Vous voudrez bien associer vos prières aux nôtres pour appeler sur l'épiscopat de Monseigneur Mathieu les bénédictions du ciel. Vous ne sauriez donner, à ce cher confrère que le Saint-Siège vient d'honorer de sa plus haute confiance, un meilleur témoignage de votre affection et de votre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à notre Eglise de Québec.

L.-N., Arch. de Québec.

### La consécration du premier évêque de Régina

C'est dimanche dernier, le 5 novembre, qu'a eu lieu, à la Basilique de Québec, la consécration épiscopale de S. G. Mgr O.-E. Mathieu, premier évêque de Régina.

Dès lundi, tous les journaux publiaient des comptes-rendus développés des belles cérémonies de la veille, et nous n'avons donc pas l'intention de reprendre ici un travail qu'ils ont fait avec talent et exactitude.

Tout ce que nous voulons, c'est d'enregistrer ici quelques notes et impressions sur le grand événement de notre histoire religieuse qui vient de se passer.

De l'aveu de tous, rarement une consécration épiscopale a donné lieu, à Québec et même dans le pays, à une fête aussi belle. Notamment, y a-t-il jamais eu, au Canada, pour une cérémonie de ce genre, une assemblée de 22 archevêques et évêques ?

Voici la liste complète de ces chefs de l'Eglise canadienne qui ont assisté aux cérémonies du 5 novembre, suivie de celle des délégués des évêques absents et des membres de la prélatrice romaine :

- S. Exc. Mgr P. Stagni, délégué apostolique ;
- S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec ;
- S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface ;
- S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal ;
- S. G. Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa ;
- S. G. Mgr McCarthy, archevêque d'Halifax ;
- S. G. Mgr Spratt, archevêque-élu de Kingston ;
- S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski ;
- S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield ;
- S. G. Mgr Lorrain, évêque de Pembroke ;
- S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi ;
- S. G. Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières ;
- S. G. Mgr Casey, évêque de Saint-Jean, N.-B. ;
- S. G. Mgr Barry, évêque de Chatham, N.-B. ;
- S. G. Mgr Brunault évêque de Nicolet ;
- S. G. Mgr Archambault, évêque de Joliette ;
- S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ;
- S. G. Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert ;
- S. G. Mgr Grouard, évêque d'Ibora et vicaire apostolique d'Athabaska ;
- S. G. Mgr Latulipe, évêque de Catenna et vic. apostolique du Témiscamingue ;

S. G. Mgr Charlebois, évêque de Bérénice et vicaire apostolique du Keewatin ;

S. G. Mgr Roy, év. d'Eleuthéropolis et auxiliaire de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec ;

Mgr C.-A. Marois, V. G. de Québec ;

Le Très Rév. M. Kidd, administrateur de Toronto, « sede vacante » ;

Mgr L.-A. Pâquet, V. G. de Québec ;

Mgr L. Dugal, V. G., et Mgr Hébert, V. G., tous deux confrères de classe de Mgr Mathieu ;

Mgr Milot, V. G. de Nicolet ;

Le Rév. P. Lacombe, Jéluégué de Mgr Legal, évêque de Saint-Albert ;

M. l'abbé Lefebvre, P. S. S., délégué de Mgr Breynat, vicaire apostolique de MacKenzie ;

Le Rév. M. Leddy, délégué de Mgr Guertin, évêque de Manchester, N.-H. ; E.-U. ;

Mgr Chs Guay, P. A. ;

Mgr H. Têtu, P. D. ;

Mgr C.-O. Gagnon, P. D. ;

Mgr Th.-G. Rouleau, P. D.

Plusieurs centaines de prêtres et de religieux assistaient aussi à l'office.

Les cérémonies diverses de l'office, dirigées par M. l'abbé J. Laberge, ont été faites avec beaucoup de perfection.

Le chœur des élèves du Séminaire a chanté une messe de Gounod.

Les décorations de la Basilique, à la fois somptueuses et disposées avec goût, ont fait l'admiration de tous.

S. G. Mgr l'Archevêque a été le prélat consécrateur, assisté par NN. SS. Langevin et Bruchési.

S. G. Mgr l'Auxiliaire a fait le sermon de circonstance. Ce que les journaux ont été en mesure de publier de ce discours de circonstance a permis à tous d'en apprécier l'élévation et l'éloquence.

Après l'office, tout le clergé et quelques parents du nouvel évêque ont été conviés à la table du Séminaire, et ce repas

presque familial a été l'occasion d'une fête oratoire de premier ordre, ainsi que les absents mêmes ont pu le constater à la lecture du texte ou du résumé que les journaux ont publiés des allocutions de S. Exc. Mgr le Délégué apostolique, de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, de S. G. Mgr de Régina, de S. G. Mgr Langevin, et de M. l'abbé Am. Gosselin, supérieur du Séminaire.

Dans la soirée, le nouvel évêque a présidé aux vêpres pontificales, à la Basilique.

Lundi matin, S. G. Mgr Mathieu a célébré la messe de communauté au Séminaire. Les écoliers ont ensuite présenté une adresse bien touchante à leur ancien directeur et supérieur, et la réponse de Sa Grandeur a été non moins émouvante.

L'estime universelle et la sympathique considération qui entouraient à Québec S. G. Mgr Mathieu se sont manifestées d'une façon éclatante à l'occasion de son élévation à l'épiscopat : soit par l'éclat des fêtes de sa consécration épiscopale ; soit par l'abondance des cadeaux d'argent et d'objets de prix, qui contribueront à lui faciliter l'organisation de son siège épiscopal ; soit par les articles publiés au sujet du nouvel évêque et de sa consécration dans tous nos journaux du pays, sans distinction de croyance ou de nationalité. — Pour donner une idée des sentiments exprimés par la presse au nom de toute la population, nous voulons traduire et reproduire le premier-Québec du *Quebec Chronicle* de lundi matin — lequel, comme on sait, n'est pas un organe de notre foi religieuse :

« Pour autant que Québec se réjouit des honneurs si mérités que Mgr Mathieu vient de recevoir, on éprouvera le plus vif chagrin à le voir partir pour aller assumer ses nouvelles fonctions d'évêque de Régina. A peu d'hommes il est donné d'exercer pour le bien autant d'influence que le faisait Mgr Mathieu, ou encore de s'attirer autant d'estime et d'affection, sentiments que n'ont jamais manqué d'éprouver à son égard tous ceux qui l'approchaient.

« Intellectuel et théologien de marque, Mgr Mathieu est doué de talents exceptionnels qui ont jeté du lustre sur le clergé auquel il appartenait, et qui ont contribué à grandir le prestige de l'Eglise dont il est un membre si digne et si exemplaire. Pendant les années qu'il a consacrées à l'œuvre du Séminaire et

de l'Université Laval, années de zèle et de dévouement de cœur, des milliers de gens ont bénéficié de sa sollicitude paternelle et de sa sagesse, et, comme tous ceux qui l'ont approché, ont tiré les plus grands biens de ces relations. Sans aucune distinction de personnes, tous l'admiraient pour sa largeur de vue, son dévouement, et un tact dont on a eu souvent à reconnaître la valeur en des occasions difficiles. Par-dessus tout, Mgr Mathieu se distinguait par un véritable esprit de charité chrétienne, et cela lui a valu la sympathie de toutes les croyances. Les personnes étrangères à sa foi religieuse reconnaissent pourtant en lui un homme digne de recevoir de toutes parts les plus hauts témoignages de respect et d'admiration; et son départ est pour la ville de Québec une perte très sensible. Des hommes comme Mgr Mathieu laissent après eux un vide impossible à combler, et ne sont jamais oubliés.

« A l'évêque nouvellement consacré, le *Chronicle* offre ses compliments pour les nouvelles dignités qu'il a reçues, les regrets que lui cause son départ, et les souhaits les plus sincères qu'il forme pour le succès de l'œuvre qui l'attend dans le nouveau champ où s'exercera son labeur. »

Les beaux et nobles sentiments exprimés dans l'article que nous venons de citer, et qu'éprouvent assurément tous nos concitoyens, donneront à nos lecteurs de l'étranger, une idée du sacrifice que signifie, pour notre séminaire et pour notre ville, l'éloignement de S. G. Mgr Mathieu.

Une fois de plus l'Eglise de Québec témoigne donc, de façon bien éloquente, le profond intérêt qu'elle porte aux Eglises naissantes de l'Ouest canadien.

#### La vocation religieuse

— o —

Souvent celui qui se voue à l'œuvre du recrutement des vocations religieuses est en présence de deux groupes d'âmes qui le mettent dans l'hésitation et l'embarras. — Les unes lui font connaître spontanément qu'elles ont des velléités de se consacrer à Dieu, un attrait faible et lointain qui les empêche de se plaire dans le monde, mais qui n'est pas encore assez fort pour leur faire prendre une résolution généreuse et définitive et les conduire dans un couvent, lieu où l'on peut prier beaucoup et trouver la paix de l'âme. — Les autres, âmes encore dans l'épanouissement de la jeunesse, n'ont pas été flétries, ou

du moins ne l'ont pas été profondément, par les faiblesses qui accompagnent quelquefois l'entrée dans la vie. Ne sentant pas des attraits bien accentués pour le monde, elles semblent plutôt faites pour cultiver les sentiments les plus nobles, pour pratiquer les vertus conseillées dans l'Évangile ; même leur tempérament physique semble les disposer et les orienter vers la vie religieuse. Cependant le directeur et confesseur n'a encore reçu de leur part aucune confiance pour lui faire croire que la grâce a commencé à les préparer pour une décision assez prochaine.

Que va faire le prêtre obligé de diriger ces âmes ? Cette question, qu'il se pose lui-même, le jette et le tient dans une inquiétude persistante qu'il ne réussit pas à faire cesser. — Cette âme, qui est sollicitée à laisser le monde, est-elle vraiment appelée par Dieu à la pratique des conseils évangéliques ? ses dispositions sont-elles suffisantes pour lui permettre d'aller, en toute confiance, frapper à la porte d'un couvent ? que dois-je lui conseiller ? elle attend de moi, elle me demande, la lumière. — Cette autre a toutes les aptitudes nécessaires pour entrer en religion, mais elle n'y pense pas . . . Cependant, il me semble que si elle connaissait les avantages de cet état elle consentirait facilement à laisser le monde, et je suis bien porté à croire qu'elle serait heureuse en religion ; puis-je lui conseiller d'entrer ? Telles sont parfois les anxiétés d'un directeur d'âmes.

Or, il arrive que cette personne qui a déjà manifesté des signes de vocation, continue à hésiter, et son directeur de même. Si, dans la suite, des signes particuliers et évidents n'apparaissent pas, elle ne se croit pas capable d'entrer en religion, et, définitivement, elle fixe son sort dans le monde. — L'autre n'a jamais parlé de vie religieuse ; et, le confesseur n'osant pas la lui proposer, après avoir présenté des espérances fondées à celui qui la connaissait, elle finit aussi par rester dans le monde.

Une telle manière d'agir fait perdre des vocations religieuses ; et sans rien affirmer sur la fréquence de ces cas, j'en prends cependant occasion pour rappeler une doctrine qui, sans doute, n'est pas inconnue à un grand nombre puisqu'elle est, selon le P. Vermeersch, la doctrine traditionnelle puisée

dans l'Évangile, les Pères de l'Église et les principaux théologiens catholiques (1).

Je ne veux pas discuter cette doctrine que je vais exposer brièvement ; je ne veux que remettre, sous les yeux de ceux que la question peut intéresser, les principaux témoignages en sa faveur, espérant que cela contribuera quelque peu au bien des âmes et à la gloire de Dieu.

Posons-nous d'abord une question. Est-il vrai qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des signes particuliers de vocation pour entrer en religion, et que quiconque n'ayant aucun empêchement, soit de droit naturel, soit de droit ecclésiastique, peut, s'il le veut sincèrement, entrer en religion, certain que l'état religieux, choisi librement, sera précisément l'état dans lequel Dieu le veut, et que, par conséquent, il peut cesser de se demander avec inquiétude, même parfois avec angoisse : Dieu me veut-il dans cet état ? Oh ! si je savais, si j'étais certain !... En d'autres termes, est-il vrai que dans bien des circonstances l'homme est libre de choisir son état de vie ? Ou bien encore pouvons-nous dire que Notre-Seigneur invite tous les chrétiens à le suivre dans la pratique des conseils évangéliques, et que cette invitation « assure, à tous ceux qui ont le courage de s'y rendre, les grâces nécessaires et même surabondantes pour y faire plus facilement et plus sûrement leur salut ? »

---

(1) « Denique ad antiquiorum doctrinam apertius et perfectius redierunt R. P. Berthier, M. S., in opusculo : « Des états de la vie chrétienne et de la vocation, » et R. P. Bouvier, S. J. : « De la vocation d'après les maîtres de la Théologie. » Hanc pristinam sapientiam, quæ non tantum sola, si quid opinamur, e genuina Scripturarum et Patrum est hausta, verum etiam ipsa sua claritate et simplicitate commendatur, et nos pro viribus restituere conabimur ».

(Vermeersch, Opus cit., p. 26.)

Le P. Gabriel Demartial, S. J., vice-directeur général de l'Apostolat de la Prière, dans un compte rendu de l'ouvrage de l'abbé Berthier a écrit ces paroles : « Voici un livre destiné à opérer, nous en avons la confiance, une très heureuse restauration dans les idées relatives à la vocation. Presque tous les ouvrages modernes renferment sur ce point capital des notions et des règles complètement opposées à la doctrine des grands docteurs catholiques »...

Nous ajoutons que ce retour à l'ancienne doctrine sur la vocation religieuse coïncide admirablement avec la restauration de la pure et vraie doctrine de l'Église sur la communion fréquente et quotidienne et l'âge de la communion des enfants.

Nous pensons qu'il faut répondre affirmativement à cette question, et nous donnons quelques-unes des raisons qui peuvent être invoquées en faveur de cette réponse. (1)

Parlant de l'obéissance, Notre-Seigneur dit (Mat. XIV, 24) : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me.* Or, qui ne le voit ? les mots *si quis* sont tout à fait généraux et n'excluent personne. Ces paroles s'adressent à l'univers entier, elles sont dites pour tous, dit saint Jean-Chrysostome : « sed et commune toti orbi dogma exhibet dicens : Si quis vult... sive mulier, sive vir, sive princeps, sive subditus, hanc ingrediatur viam. »

Parlant de la pauvreté, le Sauveur dit (Mat. XIX, 29) : *Et omnis qui reliquerit domum vel fratres, aut sorores... aut propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam æternam possidebit.* Ici encore le terme *omnis* est universel et n'exclut personne.

Enfin, la chasteté n'est pas recommandée en termes moins généraux (I Cor., VII, 7) : *Volo enim omnes vos esse sicut*

(1) Nous considérons comme certains les points suivants :

a) L'institution de l'état religieux par Jésus-Christ lui-même dans les passages où il donne les conseils évangéliques, « *Hæc est sententia omnium catholicorum recte sententium,* » dit Suarez (De relig., t. 3, tr. 7, l. 3, c. 2, n. 3).

b) Notre-Seigneur exhorte à la pratique des conseils évangéliques en s'y obligeant par vœu. En effet, quelqu'un pourrait dire que, par ces textes, Notre-Seigneur invite tous les hommes à la perfection, chacun selon son état, mais non à la perfection dans l'état religieux : car les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté sont de l'essence de la vie religieuse ; et dans les textes cités, Notre-Seigneur ne conseille à personne de s'engager à pratiquer la perfection en s'y obligeant par vœu. Cette objection ne vaut pas. Écoutez saint Bernardin de Sienna nous exposant la vraie doctrine : « Tu qui vere et pure notitiam veritatis quaeris, fideliter discite quod ubi Christus consulit et commentat assumptionem evangelicorum consiliorum propter perfectionis amorem semper intelligit et satis innuit ita assumenda esse sub voto. Nam, Mat. XIX, dans consilium de paupertate, ait : « Si vis perfectus esse, vade, et vende omnia quæ habes... Non enim perfecte reliquit omnia qui sibi retinuit libertatem requirendi illa ; quod satis aperte patet. Item in eo Mat. XIX, tribuens consilium de castitate, ait : « Sunt eunuchi qui se castraverunt propter regnum cælorum. » Sed manifeste patet quod non se perfecte castravit qui sibi retinuit facultatem nubendi. Mat. quoque XVI, dans consilium de perfecta obedientia, ait : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum... Quis dubitat quod qui, quantum potuit, libertati suæ non renuntiaverit, perfecte libertatem suam non abnegavit ? Nec insuper perfecte sequitur Christum qui hanc sequelam, seu subjectionem, ac discipulatum voto non est profusus. »

*meipsum ; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius vero sic . . . . Unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet.* Nous croyons utile de reproduire ici, en grande partie, le commentaire de Corneille Lapiere sur ce texte :

« Dico ergo : *Proprium donum*, castitatis nimirum conjugalis, virginalis, aut vidualis. . . Donum hoc dupliciter accipi potest. Primo, status ipse, v. g. matrimonii, cœlibatus, religionis. Secundo, gratia necessaria et propria huic vel illi statui.

« Si primo modo sumas, tunc donum cujusque proprium est a Deo, sed materialiter : quia donum id, quod quisque elegit et sibi proprium fecit, est etiam a Deo. Deus enim conjugium, cœlibatum, aliosque status vel per se, vel per Ecclesiam instituit, et *volenti hunc illumve amplecti*, hunc illumve tribuit et concedit ; atque sic proprium donum quisque habet partim ex Deo, partim ex se et suo voluntario amplexu. Nam proprie et formaliter, quod donum illud huic vel illi sit proprium, sæpe est a libera electione : potest tamen eatenus dici a Deo esse, quatenus omnis directio causarum secundarum et omnis boni providentia est a Deo. Deus enim communi sua providentia dirigit quemque per parentes, socios, confessarios, præceptores, et alias occasiones et causas secundas, quibus fit ut hic matrimonio, ille sacerdotio addicat, sed libere. . . . Potuisset dicere Apostolus : Quisque proprium statum habet ex se, quem sua libertate elegit. Maluit tamen dicere : Quique proprium donum habet ex Deo, quia vult conjugatos consolari . .

« Secundo, potest hoc donum esse gratia propria cuique statui : aliam enim gratiam requirunt conjuges, ut in fide conjugali ; aliam virgines, ut in virginitate vivant ; et hæc gratia propria cuique formaliter est a Deo ; quia *posito quod elegeris statum certum*, v. g. matrimonii, aut cœlibatus, Deus dat tibi gratiam et donum proprium illi statui, ut in eo recte vivere possis, si velis. Hoc enim spectat ad rectam et ordinatam Dei, providentiam ut cum noluerit singulis statum certum præscribere, sed *status electionem, uti et alia pleraque hominis arbitrio et electioni reliquerit* ; ubi is elegerit eum, hominem non deserat, sed gratiam illi statui necessariam ad honeste vivendum ipsi tribuat. . . Hoc modo sensus illius loci : Unusquisque proprium donum habet ex Deo, est quasi diceret :

*Elige statum quemvis et Deus dabit tibi gratiam competentem et propriam ut in illo statu decenter et sancte vivas. Ita Ambrosius et hoc proprie hic intendit Apostolus. . . Cœlibatus est consilium Dei et Christi, qui illum omnibus proponit et consulit : non consulit autem nisi quod est in cujuscumque potestate. . . Quisque ergo sui status proprium donum, id est, propriam gratiam (ad cœlibatum et virginitatem necessariam) habet in actu primo, in Dei præparatione, et habebit eandem in actu secundo, si velit serio et constanter Deum orare, ut gratiam sibi præparatam exhibeat, et si gratiæ exhibitæ strenue velit cooperari (1).»*

Lisons maintenant ce qu'ont écrit les Pères de l'Eglise sur cette question. Je les cite surtout d'après Damanet.

« Que celui qui veut comprendre la parole du Seigneur sur la chasteté, dit *Origène*, en demande l'intelligence avec foi en

(1) Pour avoir toute la doctrine du savant Corneille Lapierre sur cette question, il faut encore lire son commentaire sur le texte de saint Mathieu (XIX, 12) :

*Sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum calorum. Qui potest capere, capiat.* Commentant ce texte, Corneille Lapierre a écrit : *Hæc enim verba : Qui potest capere, capiat, hortantis et animantis ad cœlibatum, ait Hyeronimus et Chrysostomus, ac proinde significat illum a Christo consuli, ideo eundem esse in nostro arbitrio et potestate, si gratiam Dei invocare, illique strenue cooperari velimus. Nec obstat quod dicit : « Qui potest » ; hoc enim significat dumtaxat cœlibatum esse rem arduam, quasi diceret : Qui vult sibi vim inferre, qui vult libidini generose resistere, qui vult ad arduum continentiæ culmen conscendere, ille eandem amplectatur, capiat et capessat. Omnes ergo fideles habent potestatem non proximam, sed remotam ad continendum.*

Mais il y a le verset II : *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.* Corneille Lapierre nous explique ce verset. Licet non omnes fideles habeant donum continentiæ, quo actu contineant, sicut non omnes justii habent donum perseverantiæ, quo actu in justitia perseverent ; tamen sicut omnes justii habent donum perseverantiæ quo in Dei gratia perseverare possint, si velint ; sic pariter omnes fideles habent donum continentiæ in actu primo, quo possint continere, si velint ; si videlicet vires et gratiam ad continendum assidue a Deo efflagitent, ac Dei gratiæ ad custodiam oculorum, fugam odii, macerationem carnis, etc., cooperentur. Ita S. Chrysostomus, Origenes, Theophylactus, Euthymius, et Hieronimus hic, S. Augustinus (in Ps. 137), S. Ambrosius (Lib. 3, de vid.), Tertullianus (Lib. de Monog.), et alii, et patet ex hoc loco. Christus enim hic, æque ac Paulus (I Cor. VII) *cuiuslibet fideli suadet et consulit continentiam* : nihil autem suadet et consulitur, nisi quod in hominis est arbitrio et potestate cum Dei gratia, quam scilicet Deus *cuiuslibet postulanti præparat et offert*. Secus est de dono prophetiæ, linguarum, curationum, miraculorum : hoc enim Deus non omnibus præparat et offert, sed paucis dumtaxat a se electis ad commune fidelium bonum. (Com. in Mat., c. XIX, v. II et 12.)

celui qui l'a prononcée, et alors il verra l'effet de la promesse : Qui demande reçoit. »

« Cette grâce a été donnée à ceux qui l'ont demandée, qui l'ont voulue, qui ont travaillé pour l'acquérir, dit saint *Jérôme* ; car on donnera à celui qui demande, celui qui cherchera trouvera, on ouvrira à celui qui frappe. »

« Vous entendrez ces mots : quibus datum est, dit saint *Grégoire de Nazianze* ; joignez-y : cette grâce est accordée à ceux qui la veulent et donnent leur consentement. » Le saint docteur fait voir que c'est un don de Dieu, mais un don que Dieu ne refuse pas à ceux qui le demandent, ou, comme il le dit bientôt après, qui s'en rendent dignes, qui se le donnent à eux-mêmes. Il ajoute que les dispositions naturelles contribuent, il est vrai, à la chasteté, moins cependant que la volonté soutenue par la grâce.

« Le Seigneur savait, dit saint *Ambroise*, que la continence, conseillée à tous, serait embrassée par un petit nombre ; aussi a-t-il dit : Tous ne comprennent pas cette parole. »

« Dieu désire que tous les hommes demeurent vierges, dit saint *J.-Chrysostome*. Deum velle omnes homines a conjugio abstinere, is testis est qui Christum in se loquentem habet. Je sonhaite, dit-il, que tous les hommes soient dans le même état que moi, savoir, dans l'état de continence. Toutefois, voulant nous ménager, et sachant que l'esprit est prompt mais que la chair est faible, le Sauveur n'a pas fait de son désir un précepte, il nous a laissé la liberté de choisir . . . Et ailleurs : Cette grâce est accordée à ceux qui veulent ; en parlant ainsi, le divin Maître fait voir que le secours d'en haut est nécessaire à celui qui entre dans cette carrière ; et ce secours est tout préparé pour quiconque veut en jouir.

(A suivre.)

ANT. CAMIRAND, ptre.

### La Pointe aux Esquimaux (1882-1900)

On se plaît à répéter que l'Église a fait le Canada français en lui gardant sa foi, sa langue, ses mœurs et ses traditions. Cet axiome s'est propagé jusque sur la Côte Nord, et il nous est particulièrement agréable d'en constater la vérité sur ce

petit coin de terre qui en est la capitale, et dont la chronique nous intéresse. J'ai dit précédemment comment, groupées autour du vénérable Père Ternet, les dix familles de 1860 avaient essaimé par la bénédiction divine et attiré d'autres compatriotes des Iles de la Madeleine : en l'espace de vingt années un groupe d'un millier d'âmes s'était constitué. Cet accroissement rapide attira les regards par son importance et détermina dans la suite la création d'une Préfecture apostolique. Jusque-là, Mgr Langevin, de Rimouski, fut le premier évêque qui accomplit une tournée pastorale sur la Côte Nord, en 1875, où je remarque qu'il confirma à la Pointe un vieillard de 99 ans. Il parcourut presque tout le littoral en goëlette, releva le courage de ses missionnaires, félicita les habitants de leurs sentiments chrétiens, bénit en plusieurs missions de nouvelles chapelles ; mais aussi, épuisé de sa course, « il convainquit ses confrères de l'épiscopat de la difficulté d'administrer un pareil territoire, à distance si éloignée de son siège et dépourvu de toute communication en hiver ». Du reste, il avait déjà à son propre compte un diocèse vaste comme la Bretagne, nouvellement érigé, pauvre en ressources, et sans clergé suffisant. Les démarches aboutirent en 1882 ; le titulaire de la nouvelle Préfecture fut l'abbé F.-X. Bossé, curé de la Gaspésie, élevé l'année suivante à la dignité de prélat romain. « Fils d'un instituteur, prêtre depuis 1863, mûri par une longue expérience du ministère et des missions, dans la plénitude de la vigueur physique, homme de talent, animé d'un véritable esprit ecclésiastique, Mgr Bossé était bien propre à remplir les fonctions difficiles qu'on lui confiait. Il se mit à l'œuvre avec une grande activité et un grand zèle. Pendant dix ans il travailla sans relâche à l'organisation et au développement de son domaine spirituel. Puis, ne pouvant s'assurer la collaboration durable de missionnaires en ces postes si différents du ministère de leurs diocèses, il résilia en 1892 entre les mains de Mgr de Chicoutimi. » (Abbé Huard<sup>1</sup>.) Est-il étonnant, après tant de labeurs, que son souvenir soit vivace

(1) L'auteur cité nous prie de dire que, en dépit des guillemets, il y a là un résumé plutôt qu'un extrait textuel de certains passages de son livre.

et fréquemment évoqué à nos oreilles par la formule enviable et légèrement provocante : « Ah ! du temps de Mgr Bossé !... » Mais laissons à l'histoire ces choses graves, pour nous contenter des à-côté des faits, dont le ton est plus aisé et qui rendent aimablement la physionomie des choses et des personnes.

L'Acadien est essentiellement religieux. Non seulement il pratique tous ses devoirs, mais il aime son église et la magnificence du culte qui s'y déploie, culte auquel il prête volontiers son concours ; rarement il se plaint de la longueur des cérémonies. Le chant surtout le charme. N'est-ce pas la tradition des vieux âges continuée ? Longfellow a dit dans son roman célèbre d'*Évangéline* :

... « Et le Père Félicien,  
« Prêtre et maître d'école à la fois du village, leur avait appris leurs lettres,  
« Dans le même livre, avec les hymnes de l'Eglise et le plain-chant. »

Durant les veillées, il n'est pas rare d'entendre le père de famille répéter la messe du dimanche précédent, apprendre des motets à ses enfants ou préparer ceux d'une grande fête. Aux petites localités, on s'estime heureux de posséder un chanteur pour avoir la grand'messe pendant le séjour du prêtre. Et je connais une famille solitaire sur son île, dans un phare du golfe, qui, tous les dimanches, chante la messe, y compris le graduel et les répons ; le fils donne la réplique à son père, et la mère constitue l'assistance avec les anges aux écoutes, tandis que le vent du large et les ressacs des vagues contre la falaise forment à ce chant un grandiose accompagnement.

L'habileté de Mgr Bossé fut de favoriser ces heureuses dispositions. A M. de Champlain, vice-préfet, succéda un vicaire plein de talents musicaux. On eut un petit orgue, des cuivres, une chorale. Et les offices se déroulaient pleins de majesté. Grand, droit, bel homme, de fière prestance, Monseigneur en imposait par sa manière et se prêtait par goût à cette pompe extérieure. Tous les offices avaient diacre et sous-diacre ; les processions étaient fréquentes ; parfois l'on voyait des cortèges figuratifs, à Noël on jouait des mystères ; aux beaux jours de printemps de longs défilés se déroulaient à travers la paroisse. Les saints eux-mêmes se ressentaient de cette activité et s'en allaient dans leur robe étincelante d'or à travers les rangs des fidèles bénir les maisons et les propriétés. Saint

Joseph surtout ne jouissait guère de repos ; sa magnifique statue en garde les stigmates. Il avait tant à faire ! la glace du havre à rompre pour débloquer les goélettes, la pêche à assurer, des sauterelles à chasser — une véritable invasion survint qui englua les chemins et dévora tout ce qu'elle trouva sur son passage, — des ressources à trouver. Quand on est pauvre, avec de multiples besoins à satisfaire, n'est-ce pas à l'aide des saints qu'il faut recourir ?

En été, les hommes étaient absents ; les femmes prenaient leur place au lutrin et regrettaient leur retour, comme aujourd'hui encore elles regrettent et envient les beaux cantiques des offertoires et des communions. Heureux temps ! Le pasteur zélé, à imagination féconde, apportait à sa population isolée d'agréables distractions qui remplissaient les esprits de saines impressions ; comme jadis au moyen âge, la cathédrale était la maison du peuple, maison commune, familiale, où il s'instruisait délicieusement en savourant les piquantes leçons des mystères.

(A suivre)

(Les Saints Cœurs de Jésus et de Marie, Paris.)

P. BROCHARD.

\*\*\*\*

### Nominations ecclésiastiques

— o —

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

- M. l'abbé Aug. Taschereau, curé du Cap-Saint-Ignace ;
- „ „ S. Chénard, curé de Notre-Dame-du-Portage ;
- „ „ Tho. Gelly, aumônier du couvent de Bellevue ;
- „ „ U. Perron, aumônier des Sœurs de la Charité ;
- „ „ J.-G.-F. Lespinay, curé de Leeds ;
- „ „ J.-B. Leclerc, curé de Notre-Dame-du-Rosaire ;
- „ „ Cyr. Labrecque, vicaire de Notre-Dame de Québec ;
- „ „ Aur. Dion, vicaire à Saint-Raymond ;
- „ „ Ev. Corriveau, vicaire à Saint-Basile.

# CIERGES ET VINS DE MESSE

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

*Fabricant de cierges, bougies, chandelles*

*Importateur de vins de messe*

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.  
Téléphone—Bell 91.

“ National 169.

---

— FONDÉE AU CANADA EN 1885 —

**F. CERNICHIARO & FRÈRE**

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles  
métalliques

**51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC**

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

---

👉 VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie P. Gauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

---

**AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES**

Fabrication et Vente de **CIERGES**  
fabriqués suivant les règlements diocésains

**JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.**